

**DÉLIBÉRATION N° 2022-22**

**SÉANCE DU CONSEIL ACADÉMIQUE**

**DE L'ÉTABLISSEMENT EXPERIMENTAL  
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

**DU 15 SEPTEMBRE 2022**

**Objet : Renouvellement de la composition du Comité d'Éthique de la Recherche (CER)**

**LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,  
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 45 et 47,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCQ en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation

Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation

Vu l'article 2.2.2 du règlement intérieur du Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Yves STRICKLER

**Adopte** la nouvelle composition du Comité d'Éthique de la Recherche (CER) présentée en séance du Conseil Académique le 15 Septembre 2022 (cf. Annexe 1 : Renouvellement de membres du Comité d'éthique de la recherche d'Université Côte d'Azur).

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 76

Quorum : 41

Membres présents et représentés en début de séance : 51

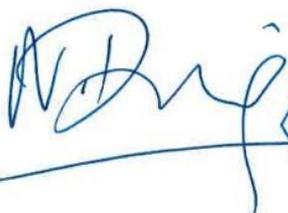
Abstentions : 3

Voix favorables : 29

Voix contre : 5

Fait à Nice, le 15 Septembre 2022

Pour le Président et par délégation,  
le Vice Président Recherche et Innovation  
M. Noël DIMARCQ


CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2022- 22

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 20/09/2022

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 20/09/2022

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

***En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.***

## **Annexe 1**

### **Renouvellement de membres du Comité d'éthique de la recherche d'Université Côte d'Azur**

#### **Exposé des motifs**

La première réunion de ce qui était alors nommé « CERNI » (comité d'éthique pour les recherches non-interventionnelles) s'était tenue le 22 juin 2018.

Le premier mandat de ce conseil, d'une durée de 4 années, a pris fin ou a été renouvelé par application du règlement intérieur d'origine, pour la moitié du comité, au bout de 2 ans (donc en juin 2020 ; pour les personnes renouvelées en juin 2020 : + 4 ans donc jusqu'au 22 juin 2024) et, pour l'autre moitié, la première période a pris fin à l'issue des quatre premières années de fonctionnement « normal » du comité donc le 22 juin 2022.

Il leur était possible de demander le renouvellement de leur mission, ce qui la porterait jusqu'à la date du 22 juin 2026.

#### **Règlement intérieur, article 2.2.2 Renouvellement**

*Hors le référent éthique de l'établissement, président de droit du comité, chaque membre du CER est renouvelé à échéance de son mandat, sauf à ce qu'il en demande le renouvellement pour une période supplémentaire de 4 années. En cas de vacance définitive du siège occupé par un membre du CER, le Conseil Académique d'Université Côte d'Azur pourvoit au remplacement dudit membre.*

*Dans tous les cas, la liste des membres est établie par le Conseil Académique d'Université Côte d'Azur, qui veille à cette occasion au respect des critères de composition du CER définis à l'article 2.1 du présent règlement.*

Le président du CER tient à signaler qu'un renouvellement de la composition du comité est intervenu fin 2021, l'Université ayant décidé de l'augmentation du nombre des membres du comité afin de mieux en assurer le fonctionnement, de sorte que le CER a vu arriver un nombre important de personnes qui devaient prendre la mesure de leur nouvelle fonction. Il serait donc tout à fait opportun et de bonne pratique de renouveler tout membre plus ancien qui sollicite le renouvellement car, d'une part, ils ont désormais une bonne maîtrise des questions éthiques et des procédures du comité, contribuant ainsi utilement au bon fonctionnement de notre instance et, d'autre part, ils peuvent, par leur présence maintenue, mieux assurer le tuilage avec les nouveaux membres. Au surplus, il faut signaler que la charge étant de plus en plus importante au CER, il va progressivement devenir de plus en plus compliqué d'avoir des candidats motivés pour cette fonction qui ne donne lieu ni à décharge ni à prime. Il est donc d'autant plus utile de renouveler ceux qui souhaitent le faire.

**État des lieux** (liste des membres qui arrivent en fin de mandat et souhaits exprimés)

**Aline CABASSON** au titre du collège STIC (1 représentant) : Aline CABASSON sollicite le **renouvellement** de sa mission.

**Agnès FESTRÉ** au titre du collège DEG (2 représentants) : Agnès FESTRÉ **ne sollicite pas le renouvellement**. Elle s'est approchée de ses collègues et a signalé au président du CER qu'un collègue du LEEN, Éric GUERCI s'est proposé avec enthousiasme pour la remplacer. Il est à relever qu'il vient d'obtenir un congé CRCT pour un an, mais qu'il est disposé à néanmoins intégrer le comité et à y contribuer activement dès septembre (date de reprise – dernier comité de l'été : 08 juillet).

**Marie-Noële MAGNIÉ MAURO** au titre du collège SVS (2 représentants) : depuis peu de temps élue à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 19 février 2020 conformément au règlement intérieur du CER, article 2.3.1 vice-présidente du CER, Marie-Noële MAGNIÉ MAURO sollicite le **renouvellement** de sa mission.

**Jean-Pierre MERLET** au titre de « Membre Comité éthique » (2 représentants) : Jean-Pierre MERLET, membre du COERLE sollicite le **renouvellement** de sa mission, démarche validée par sa direction (INRIA). Durant la période des quatre années à venir, il va faire valoir ses droits à la retraite (dans environ 18 mois). Il est proposé de le renouveler pour 4 années et pourvoir à son remplacement le jour où il fera valoir ses droits à la retraite), compte tenu du fort investissement de M. MERLET et de son domaine de compétence (les robots) très utile au comité, pour continuer à bénéficier de son expertise.

**Nathalie ROCHET** au titre de Membre CPP (1 représentant) : Nathalie ROCHET sollicite le **renouvellement** de sa mission. Elle a été élue présidente du CPP Sud-Méditerranée fin 2021, ce qui l'a conduite à renoncer à la fonction de secrétaire du CER qu'elle occupait jusqu'à présent. Cette fonction de secrétaire du CER, faute de volontaire au sein du comité, est occupée depuis décembre 2021 par le président du comité. Une proposition de secrétariat tournant au sein des membres volontaires a été émise et est en cours d'investigation. La composition du CER prévoyant un membre d'un CPP, la présence du président du CPP de notre région est particulièrement bienvenue.

**Tobias SCHEER** au titre du collège SHS (2 représentants) : Tobias SCHEER sollicite le **renouvellement** de sa mission.

**Béatrice TOUSTOU** au titre du collège DEG (2 représentants) : Béatrice TOUSTOU **ne sollicite pas le renouvellement**. SKEMA Business School a été sollicitée et invite, par la voix de Philippe MONIN, « Directeur de la Faculté et de la Recherche » de SKEMA, à solliciter le professeur. Bernard SINCLAIR-DESGAGNE. Déjà impliqué dans les questions d'éthique, celui-ci présente sa candidature.

Le Directeur de la Faculté et de la Recherche de SKEMA Business School propose le nom de M. Bernard SINCLAIR-DESGAGNE qui a été membre de la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST), commission qui conseille le gouvernement du Québec sur les enjeux et dilemmes éthiques soulevés par le déploiement des nouvelles technologies.

**Proposition de résolution** (*soumise au vote du CAC*)

**Le CAC, après en avoir délibéré :**

**1/ renouvelle comme membre du Comité d'éthique de la recherche d'Université Côte d'Azur :**

**Mme Aline CABASSON** au titre du collège STIC ;

**Mme Marie-Noële MAGNIÉ MAURO** au titre du collège SVS ;

**M. Jean-Pierre MERLET** au titre de « Membre Comité éthique » ;

**Mme Nathalie ROCHET** au titre de Membre CPP ;

**M. Tobias SCHEER** au titre du collège SHS.

**2/ nomme pour quatre années renouvelables en qualité de membre du Comité d'éthique de la recherche d'Université Côte d'Azur, au titre du collège DEG :**

**M. Éric GUERCI**

**M. Bernard SINCLAIR-DESGAGNE**

**3/ donne acte** à Mme **Agnès FESTRÉ** et Mme **Béatrice TOUSTOU** de la fin de leur mission audit comité et les remercie vivement de leur investissement dans les fonctions exercées à cette occasion.